

15 Mar 2023 -08:00

## La Régie des Bâtiments rénove en profondeur le Palais de Justice de Termonde

Le 15 mars 2023, la Régie des Bâtiments entamera la rénovation totale du rez-de-chaussée de l'aile droite du Palais de Justice de Termonde (situé Justitieplein 1). Deux nouvelles grandes salles d'audience seront créées et les salles existantes seront quant à elles rénovées. La menuiserie extérieure sera également restaurée.

Mathieu Michel, Secrétaire d'État à la Digitalisation, chargé de la Simplification administrative, de la Protection de la vie privée et de la Régie des Bâtiments :

*« Le Palais de Justice de Termonde est l'un des visages emblématiques de la ville, et fait partie du patrimoine historique de notre pays. La Régie des Bâtiments entame actuellement les travaux de ce bâtiment impressionnant, qui a été reconnu comme monument historique. La Régie continue ainsi à remplir sa mission de préservation de notre patrimoine pour les générations futures. Grâce à ces travaux, les justiciables seront accueillis dans des meilleures conditions par la Justice. »*

## Historique

Le palais de justice se situe juste à côté de l'Hôtel de Ville sur la Grand-Place de Termonde et héberge le Tribunal de première instance. Le complexe a été construit entre 1923 et 1927 selon un projet de l'architecte Valentin Vaerwyck. Depuis 1996, c'est un monument classé.

## Rénovation totale

À partir du 15 mars 2023, le rez-de-chaussée de l'aile droite du palais de justice sera entièrement rénové et restauré. Afin d'éviter l'interruption des audiences tenues dans le bâtiment, les travaux seront réalisés en deux phases. Alors que la phase 1 comprendra toutes les salles du couloir du côté de la façade avant, la phase 2 comprendra elle toutes les salles du couloir du côté des façades latérales et arrière.

L'aile droite a déjà fait l'objet de réaménagements dans les années 1950 et 1980, lors desquels les couches de finition des murs ont été retirées ou repeintes. Préalablement aux rénovations, une étude stratigraphique avait été réalisée afin d'identifier les couleurs et les matériaux d'origine de l'intérieur.

La rénovation comprend notamment des travaux généraux de rafraîchissement et d'aménagement, comme des travaux de peinture et le remplacement ou la réparation des sols, constitués de marbre, de parquet à chevrons ou de dalles de ciment selon l'espace.

Deux nouvelles grandes salles d'audiences seront aménagées en fusionnant différents espaces. Elles seront raccordées directement au complexe cellulaire, ce qui renforcera la sécurité du bâtiment. À l'avenir,

Le palais de justice comprendra donc huit salles d'audience plutôt que sept.

Les salles d'audience verront également leurs performances acoustiques améliorées par l'ajout d'un plafond tendu acoustique. Du nouveau mobilier moderne sera prévu dans les deux nouvelles salles d'audience. Dans les salles d'audience existantes, le mobilier d'origine, également conçu par Valentin Vaerwyck, sera restauré. À noter que ce mobilier avait déjà été repeint au fil du temps.

Les aspects techniques seront cachés dans un boîtier de convecteur en bois. L'ajout de cet élément permet de retrouver les compositions de couleurs d'origine et de dissimuler les techniques modernes. Il s'agit d'un mélange harmonieux entre technique et patrimoine.

La menuiserie en bois dans le couloir adjacent à la cour intérieure centrale sera entièrement restaurée, le vitrage d'origine étant conservé. La menuiserie de la façade extérieure sera également restaurée, mais le vitrage y sera remplacé par du verre isolé sous vide avec une ondulation pour un confort énergétique intérieur.

Enfin, les sanitaires seront entièrement renouvelés et des w.-c. adaptés aux personnes à mobilité réduite seront prévus.

## Autres travaux

Avec cette phase de rénovation, une grande partie des espaces publics du bâtiment aura été traitée. Auparavant, dans les années 2000, l'aile gauche du bâtiment avait déjà été rénovée.

Les sous-sols seront quant à eux rénovés dans une phase ultérieure. La restauration de la statue en cuivre du Cheval Bayard au-dessus de la tour et du plafond vitré de la Salle des Pas Perdus (hall d'entrée) sera également prévue à l'avenir, mais aucun planning concret n'est encore connu à ce sujet.

## Fiche technique

Propriétaire : État belge

Maître de l'ouvrage : Régie des Bâtiments

Occupant : Service public fédéral Justice

Entrepreneur : Monument - Vandekerckhove

Durée estimée des travaux : 220 jours ouvrables

Coût des travaux : 1,2 million d'euros TVAC

Surface au sol qui sera rénovée : environ 670 m<sup>2</sup>

Régie des Bâtiments  
Avenue de la Toison d'Or 87 boîte 2  
1060 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 541 65 11  
<http://www.buildingsagency.be>

Johan Vanderborght  
Porte-parole  
+32 (0)470 13 10 74  
[press@buildingsagency.be](mailto:press@buildingsagency.be)